

N° 32

HMC

Dossier dirigé par
FRANÇOISE
LANTHEAUME
Trimestriel
Décembre 2014

Les religions à l'école

Varia

Retour aux textes fondateurs de la laïcité
et de l'École laïque

Chroniques

Colloque international

Les religiosités musulmanes francophones dans le monde
Saint Louis du Sénégal, 18-19 novembre 2014

Point de vue : Schizophrénie... ou le blogueur de Djeddah

Histoire, Monde
& Cultures religieuses

KARTHALA

La revue *Histoire, Monde et Cultures religieuses* est publiée par l'Institut Supérieur d'Étude des Religions et de la Laïcité (ISERL) à Lyon.

Directeur : Philippe Martin

Directeur adjoint : Thierry Gontier

Rédacteur en chef : Claude Prudhomme

Adresse : 7, rue Chevreul - 69007 Lyon Téléphone : 04 26 31 87 98

Renseignements : Louisa Charfa : Louisa.charfa@univ-lyon2.fr

Ou : iserl@univ-lyon2.fr

Site Internet : www.iserl.fr

Histoire, Monde et Cultures religieuses est une revue à comité de lecture. Tous les articles sont soumis à évaluation auprès de deux spécialistes en plus de la rédaction. Les manuscrits doivent parvenir en français avec un résumé en français et en anglais. Ils sont rédigés selon les recommandations adressées aux auteurs.

Comité de rédaction

Philippe Martin (directeur de l'ISERL, Lyon)

Claude Prudhomme (rédacteur en chef, LARHRA, Lyon 2)

Paul Coulon (historien, directeur de collection à Karthala)

Chérif Ferjani (GREMMO, Lyon 2)

Pierre Gisel (IRCM, Université de Lausanne)

Thierry Gontier (IRPhil, Lyon)

Yves Krumenacker (LARHRA, Lyon 3)

Lionel Obadia (CREA, Lyon 2)

Louis Rousseau (CRIEC, Université du Québec, Montréal)

Olivier Servais (Laboratoire d'Anthropologie Prospective, Louvain-la-Neuve)

Laurent Thirouin (GRAC, Lyon 2)

Comité de lecture

Stéphane Caporal (CERCRID, U. de Saint-Étienne) ; Charlotte de Castelneau L'Etoile (Paris X Ouest, EHESS) ; P. Chanson (LAAP, Louvain) ; Laurent Coulon (HISOMA, Lyon 2) ; Philippe Delisle (LARHRA, Lyon 3) ; Dominique Deslandres (Centre d'Étude des Religions, Montréal) ; Jean-Dominique Durand (LARHRA, Lyon 3) ; Prosper Ève (CRESOI, La Réunion) ; Salvador Eyoza'o (ENS, Yaoundé) ; Jacqueline Gautherin (ECP, Lyon 2) ; Odile Lolom (OPM, Lyon) ; Alberto Melloni (Fondazione per le Scienze Religiose, Bologne) ; Isidore Ndaywel E Nziem (A. I. Francophonie, U. de Kinshasa) ; Oissila Saaidia (LARHRA, Lyon 2) ; Jorge P. Santiago (CREA, Lyon 2) ; Christian Sorrel (LARHRA, Lyon 2) ; Magloire Somé (Ouagadougou) ; Pierre Trichet (Association des Archivistes des sociétés missionnaires, Rome) ; Tristan Vigliano (GRAC, Lyon 2) ; Laurick Zerbini (LARHRA, Lyon 2) ; Jean-François Zorn (IPT, Montpellier).

Maquette intérieure et mise en pages : Germain Parisot

La revue HMC est publiée avec le concours du Centre national du Livre

Sommaire

ÉDITORIAL

- Philippe MARTIN 3 Les religions à l'école : vieille question et nouveaux défis
et Claude PRUDHOMME

DOSSIER

Les religions à l'école

Dirigé par Françoise Lantheaume

- Françoise LANTHEAUME 9 Les religions à l'école : pureté des principes,
hybridation des pratiques
- Yves VERNEUIL 13 École et religion : enjeux du passé,
enjeux dépassés, enjeux déplacés ?
- Anne-Claire HUSSER 29 Ferdinand Buisson et l'enseignement de l'Histoire
sainte à l'école primaire
Esquisse d'une approche laïque du fait religieux ?
- Jacqueline GAUTHERIN 43 Le « modèle républicain » en France :
un modèle sous tensions
- Micheline MILOT 55 École et religions au Québec : principes en débat
et pratiques en questionnement
- Corinne FORTIN 67 L'enseignement de l'évolution face
aux croyances religieuses
Quelles perspectives curriculaires possibles ?
- Nicole DURISCH GAUTHIER 79 Conceptions créationnistes au sein
de l'école publique suisse
Analyse d'une controverse et propositions didactiques

- Philippe BERGEAUD 91 Réflexions sur un nouvel enseignement
de l'École publique genevoise : les Grands textes
- Florence BERGEAUD-BLACKLER 103 L'école au défi de l'espace alimentaire halal
- Stéphanie TREMBLAY 119 Religion et éducation citoyenne
et Micheline MILOT dans les écoles juives et musulmanes du Québec
- Isabelle SAINT-MARTIN 135 Enseigner les faits religieux,
quelques réflexions à l'issue d'un colloque

VARIA

- 143 Retour aux textes fondateurs
de la laïcité et de l'École laïque

CHRONIQUES

- Rachid ID YASSINE 153 Colloque international
Les religiosités musulmanes francophones dans le monde
Saint Louis du Sénégal, 18-19 novembre 2014
- Dominique AVON, 157 Point de vue :
Rachid BENZINE, Schizophrénie... ou le blogueur de Djeddah
Abdellatif IDRISSE,
et Haoues SÉNIGUER

LECTURES

- Collectif 161 Comptes rendus d'ouvrages

- 169 Résumés / Abstracts

Éditorial

Les religions à l'école : vieille question et nouveaux défis

PHILIPPE MARTIN

Directeur de l'Iserl

CLAUDE PRUDHOMME

Rédacteur en chef

En programmant un dossier sur « les religions à l'école », *HMC* n'imaginait évidemment pas que cette question serait si présente au cœur de l'actualité. L'organisation à Lyon d'un colloque sur ce thème avait attesté quelques mois plus tôt que les enseignants, les spécialistes de sciences de l'éducation et d'autres sciences sociales avaient clairement conscience que l'école était aujourd'hui le lieu de rencontre de dynamiques contradictoires. Depuis plusieurs décennies, la place du fait religieux à l'école donne lieu à un débat intense où des positions théoriques tranchées se trouvent confrontées à des pratiques obligées de composer avec une réalité très diverse. Les événements récents sont venus rappeler de manière brutale que la rédaction de rapports officiels et de circulaires, ou le vote d'une loi spécifique sur les signes religieux, n'étaient pas des solutions suffisantes. Elles doivent être accompagnées d'une réflexion collective et d'une formation dispensée dans la durée à l'intention des acteurs du système éducatif et, plus largement, de toutes les professions concernées par la gestion de la laïcité sur les lieux de travail. Comme souvent, le sentiment d'urgence naît de l'incapacité de notre société à

se saisir à temps et sereinement d'une question sensible. On préfère la tenir à l'écart du débat public sous prétexte qu'elle divise et suscite des affrontements. Pourtant les initiatives n'ont pas manqué depuis plusieurs années, comme en témoignent colloques, journées d'études, travaux scientifiques, rencontres au sein de l'école ou à l'initiative d'associations. Mais elles peinent à atteindre l'opinion publique et intéressent peu les grands médias dès lors qu'elles impliquent du temps pour confronter les points de vue et discuter les affirmations simplistes qui confortent les préjugés.

C'est notamment pour contribuer à favoriser cette réflexion commune que l'Institut supérieur des religions et de la laïcité (ISERL) a été créé par les Universités lyonnaises. Ses statuts lui ont donné trois missions :

- La promotion des ressources universitaires en ce qui concerne la formation, individuelle ou collective, dans le domaine de l'étude des religions et de la laïcité ;
- La conduite d'enquêtes de terrain destinées à fournir un état des lieux en matière de religions et de laïcité ;
- La proposition de cycles de formation pouvant conduire à des diplômes spécialisés.

En choisissant de s'impliquer dans la formation des étudiants par un master, en assurant la publication de la revue *HMC*, en proposant des programmes de formation continue, en alimentant un site internet (voir www.iserl.fr), l'ISERL met progressivement en place les outils nécessaires à ses objectifs. Il vise ainsi à alimenter un débat fondé sur la raison plutôt que la passion.

Ces orientations insistent sur la nécessité de procéder en premier lieu à un état des lieux fondé sur des enquêtes méthodiques et non sur des impressions ou des rumeurs. Le dossier proposé comporte de ce point de vue des contributions précises sur les points qui font difficulté dans le quotidien de l'école, dans la vie scolaire (restauration) comme dans l'enseignement du fait religieux ou de certaines disciplines. D'autres articles conduisent à s'interroger sur la signification de la laïcité si souvent invoquée et si rarement définie, au point qu'elle semble un principe flou ou une valeur à géométrie variable. En revenant sur la construction de la laïcité à travers l'histoire de l'école, le dossier contribue à en éclairer les fondements et les points à préciser dans le contexte d'aujourd'hui. Mais l'optique internationale choisie et l'ouverture sur d'autres pays francophones (France, Québec, Suisse) démontrent aussi que l'exception française n'est pas aussi évidente qu'on veut bien le dire. Sans doute les solutions varient selon les histoires nationales et la laïcité est déclinée différemment même dans l'espace francophone. Mais quand il s'agit de définir le contenu d'un programme scolaire, d'aborder en classe l'origine de

la vie, d'enseigner l'histoire, la géographie, la littérature ou la philosophie, les difficultés rencontrées se moquent des frontières nationales.

La laïcité en acte passe dans tous les pays par la réflexion commune, la formation des enseignants et la discussion. Il n'existe pas de solution clé en main qui nous dispenserait d'un retour aux textes fondateurs, dont certains sont rappelés dans les *Varia* de ce numéro, et de confronter les points de vue quant à leurs interprétations. Car la laïcité n'est pas un principe vide de contenu ; elle est porteuse de valeurs capables de fonder l'école. Mais l'actualité nous rappelle qu'il faut sans cesse répondre à de nouvelles questions nées des évolutions de la société.

La rubrique Chronique témoigne de la même préoccupation. Elle dresse un premier bilan du colloque international tenu en novembre 2014 à Saint-Louis du Sénégal sur les religiosités musulmanes dans le monde francophone. *HMC* consacrera en 2015 un dossier à cette thématique dont chacun mesure l'importance. Réfléchir c'est d'abord débattre. Le point de vue exprimé par quatre universitaires après les événements de janvier ne manquera pas de faire réagir et d'alimenter la réflexion. La revue marque ainsi sa volonté d'élargir son champ à l'ensemble des cultures religieuses conformément à son titre et aux objectifs de l'ISERL. Et à être un instrument de débat et de propositions.

Sous la direction de

Ariane Zambiras et Jean-François Bayart

La cité cultuelle

Rendre à Dieu ce qui revient à César



Recherches internationales

KARTHALA

192 pages – format 13,5 x 21,5 cm – 16 €

The background of the entire page is a dark grey or black field filled with a dense, repeating pattern of white line-art symbols from various world religions. These symbols include a menorah, a crescent moon with a star, a cross, a hand in prayer, a sun with rays, a star of David, a chalice, a Taijitu (Yin-Yang), a Shinto torii gate, a Khanda, and the Arabic word 'Allah'.

Les religions à l'école

DOSSIER

DIRIGÉ PAR FRANÇOISE LANTHEAUME

Les religions à l'école : pureté des principes, hybridation des pratiques

FRANÇOISE LANTHEAUME

Laboratoire Éducation, Cultures, Politiques (ECP)
(Lyon 2, Ifé-ENS, UJM St-Étienne) (EA 4571)

Le présent dossier d'*Histoire, Monde et Cultures religieuses* est issu du colloque dont il reprend l'intitulé, *Les religions à l'école : pureté des principes, hybridation des pratiques*¹. Au point de départ, se trouve un étonnement face à des dynamiques contradictoires : d'un côté, une expression plus importante des religions dans l'espace public (dont l'école), de l'autre côté d'incessants rappels publics sur la nécessité de limiter leur emprise sur ce même espace public qu'elles menaceraient. Par ailleurs, on peut constater une profusion de discours idéologiques, institutionnels ou prescriptifs sur la question des religions à l'école qui sont décalées par rapport à des pratiques très hétérogènes. Face à des discours publics le plus souvent empreints d'idéologie, ignorant largement l'histoire et n'interrogeant pas les catégories habituellement utilisées pour aborder les religions, le(s) fait(s) religieux et la laïcité, les enquêtes empiriques s'avèrent peu développées. Une des raisons en est qu'enquêter sur la place des religions à l'école rencontre de nombreuses difficultés et frilosités comme si d'en parler risquait de réveiller quelques mauvais démons. De plus, les grilles de lecture utilisées semblent souvent inadéquates car trop chargées d'idéologie.

1. Colloque organisé par le laboratoire Éducation, Cultures, Politiques (ECP) (Lyon 2, Ifé-ENS, UJM) (EA 4571), l'Institut supérieur d'étude des religions et de la laïcité (ISERL) et l'Institut européen en sciences des religions (IESR), les 19 et 20 novembre 2013 à l'université Lumière, Lyon 2.

Deux autres constats ont également présidé au projet du colloque puis du dossier d'*Histoire, Monde et Cultures religieuses*. Le premier porte sur les différences d'approches selon les traditions nationales, ne serait-ce qu'en Europe et dans la francophonie. Ainsi, là où en France la question est rapportée à l'interprétation de la laïcité, elle est dominée au Québec par celle des « accommodements raisonnables » et dans d'autres pays par d'autres problématiques liées notamment mouvement de sécularisation des sociétés. Dans tous les cas, le débat public est vif et porte sur les conditions du « vivre ensemble », les finalités de l'école, son organisation et les contenus d'enseignement. Les sociétés contemporaines, caractérisées par un pluralisme des valeurs, cherchent des solutions pour préserver ce qui leur est commun sans porter atteinte à la pluralité des croyances et à la diversité des engagements spirituels qui ne se limitent pas au religieux.

Le dossier vise à contribuer à la réflexion sur les interprétations des principes de philosophie politique qui justifient les politiques publiques et l'action des professionnels de l'éducation, voire des usagers de l'éducation, et sur les reconfigurations éventuelles des principes structurant historiquement le rapport entre école et religions.

À l'encontre de discours publics sur les religions à l'école dans lesquels la pureté des principes l'emporte volontiers, le dossier se tourne vers la réalité des religions à l'école suivant une approche pluridisciplinaire et avec une intention de comparatisme. Le but du dossier est de donner des éléments d'intelligibilité des tendances de la recherche sur le sujet, sans prétendre à l'exhaustivité, en vue de comprendre la façon dont la tension entre principes de référence et logiques d'action s'actualise à l'école quand il est question de religions dans son enceinte, et pour identifier de nouvelles perspectives de recherche.

Dans ce but, le choix a été fait d'une approche pluridisciplinaire, à différentes échelles temporelles et spatiales, pour saisir les écarts entre les discours prescriptifs et la réalité de l'école, comprendre les façons d'agir, interroger la manière dont les acteurs mobilisent des modèles politiques pour justifier leur action et, en retour, comment ces modèles politiques sont éventuellement amenés à évoluer sous l'effet des pratiques. L'approche internationale vise à faire dialoguer des modèles interprétatifs différents correspondant à des sociétés qui ont des histoires et des temporalités variées quant à la sécularisation.

L'histoire permet de rappeler que la question des religions à l'école est aussi vieille que l'école et le choix de la laïcité, en France, n'a jamais clos le débat mais l'a déplacé comme le montre le texte d'Yves Verneuil qui analyse le parcours historique suivi par la place des religions à l'école en France, de la « querelle scolaire » (public/privé) aux débats liés au passage d'une « laïcisation comme prise de distance avec la culture dominante à une laïcité respectueuse de la diversité des cultures ».

De son côté, Anne-Claire Husser étudie l'apport de Ferdinand Buisson à l'approche laïque des religions à l'école. Elle met au jour la conception

novatrice de l'auteur du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*², entre engagement religieux et républicain. À partir d'un protestantisme libéral promouvant une piété adogmatique et raisonnable, ses propositions, résultats d'une transformation de sa pensée religieuse en amont d'une pensée de la laïcité, privilégient un « enseignement déconfectionnalisé du religieux » entre relativisation de la tradition religieuse majoritaire et approche anthropologique.

Les articles de Jacqueline Gautherin et de Micheline Milot présentent les modèles politiques servant de cadres interprétatifs sous-jacents aux acteurs lors de débats publics, en France et au Québec, ainsi que leur évolution. Jacqueline Gautherin analyse les tensions internes au « modèle républicain », tensions originelles exacerbées dans la conjoncture présente, et ses recompositions contemporaines. Loin de la tendance actuelle à son essentialisation, elle montre comment « Le modèle républicain [...] est hybride et évolutif », et envisage les enjeux d'un nouveau compromis entre principe de citoyenneté civique et libérale et principe de non-domination associé à la reconnaissance des différentes appartenances.

Micheline Milot décrit et analyse les évolutions de la place de la religion à l'école québécoise à la faveur d'une laïcisation effectuée sous couvert d'une « laïcité ouverte », ainsi que les critiques dont ces évolutions sont parfois l'objet à partir de points de vue nationalistes, « laïcistes » ou religieux. Dans ce contexte, l'école, notamment à travers le cours d'Éducation éthique et culture religieuse et les « accommodements raisonnables », est un analyseur des débats en cours et des difficultés de l'acceptation du pluralisme.

En France et en Suisse, les enseignants sont confrontés à des débats à propos de l'enseignement de l'évolution, du fait de sa critique par les tenants du créationnisme. Les textes de Corinne Fortin et Nicole Durisch Gauthier abordent les enjeux épistémiques, socio-éthiques et didactiques de l'enseignement des sciences dans ce contexte. La première traite de l'intérêt et des limites de la « neutralité » curriculaire, historiquement prescrite dans l'enseignement des sciences face à l'irruption du religieux et, en particulier, face au discours créationniste de certains élèves. Elle s'interroge sur les effets de la prise en compte de la dimension culturelle sur la conception de l'enseignement scientifique, au moment où la validité du savoir scientifique est mise en cause par l'expression de certaines croyances religieuses à l'école. La seconde aborde la question de l'enseignement du créationnisme en analysant les débats publics et les jeux d'acteurs puis trace, à partir des résultats d'une enquête et d'une expérimentation didactique, des pistes sur la façon d'aborder le créationnisme en classe en revalorisant le mythe comme catégorie d'analyse.

Ce propos fait écho au texte de Philippe Borgeaud qui présente comment l'enseignement sur les Grands textes, dispensé dans les écoles publiques de Genève, vise à développer un enseignement

2. F. BUISSON, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1887.

déconfessionnalisé des faits religieux, situé entre apprentissage historique et apprentissage anthropologique avec une approche comparatiste privilégiant l'histoire des systèmes symboliques. Avec le pari de la possibilité de « parler des religions en historien, sans faire de l'histoire des religions », ce qui implique de déconstruire la notion moderne de religion.

Au plus près de la réalité de la vie scolaire et de la question de la place, à l'école, de pratiques sociales associées à la religion, Florence Bergeaud-Blackler présente les résultats d'une enquête sociologique en collège sur les usages de la cantine. La tendance au séparatisme alimentaire et le rôle de la consommation halal sur la baisse de la commensalité sont investigués. Si l'enquête aboutit à relativiser la portée du séparatisme alimentaire sur l'intégration sociale, elle montre que, dans certains contextes, il peut entamer la convivialité et aggraver une segmentation de la population, pour le plus grand profit des promoteurs du marché halal et des courants religieux « intégralistes ».

En miroir à cette contribution, celles de Stéphanie Tremblay et Micheline Milot s'intéressent à deux écoles religieuses au Québec, juive et musulmane, en se centrant sur le type de formation du citoyen qui y est valorisé. Une recherche d'inspiration ethnographique permet aux auteures d'examiner si la religion peut représenter ou non une variable, parmi d'autres, d'un projet éducatif comprenant la sensibilité aux différences et au pluralisme. Si des divergences sont mises en exergue, des convergences inattendues apparaissent entre les deux écoles. Notamment la volonté d'associer ancrage identitaire et formation à la citoyenneté en contexte pluraliste.

Le texte d'Isabelle Saint-Martin rappelle les enjeux socioprofessionnels de l'enseignement des faits religieux et les éclaire. La question des ressources disponibles et nécessaires pour les enseignants, pour que les religions à l'école puissent être pensées comme sources de connaissances, en fait partie. Le développement de nouvelles recherches aussi.

Alors que les individus se laissent de moins en moins définir de façon univoque et permanente, y compris souvent chez ceux qui affichent un certain purisme, et que la réalité des relations sociales, comme le démontrent l'histoire et l'étude des pratiques, est bien plus hybride que les principes évoqués par les acteurs, la reconfiguration des interprétations de façon située permet de faire tenir les situations. Leur entrave, notamment par l'absence de soutien institutionnel aux compétences prudentielles des enseignants, entraîne des tensions inutiles.

École et religion : enjeux du passé, enjeux dépassés, enjeux déplacés ?

YVES VERNEUIL

Université Champagne-Ardenne, CERP

Certains pourraient considérer que la question des relations entre école et religion n'a pas à être posée dans le cas français : la laïcité, n'est-ce pas le fait que les religions doivent être absentes de l'école ? Il n'est pas sûr que la réponse soit si simple ; et pourtant la laïcité est parfois entendue de cette façon. Professeur d'histoire-géographie en collège, au début des années 1990, je demandai un jour à un de mes collègues comment il s'y prenait, en classe de 4^e, pour expliquer la différence entre catholicisme et protestantisme. Il me répondit, avec un sourire en coin : « Je ne le fais pas, c'est de la religion, je n'ai pas à enseigner ça ! ». Je lui demandai alors s'il faisait aussi l'impasse sur la religion égyptienne, au programme de la classe de 6^e, mais il me rétorqua : « Ça n'a rien à voir, ce n'est pas de la religion, c'est de la mythologie... ». Cette anecdote rappelle d'abord que les religions, et pas seulement les religions disparues, ont toujours été présentes à l'école à travers le cours d'histoire. Par-delà la tentative de distinction entre religion et mythologie, elle suggère aussi que ce sont les religions encore pratiquées qui peuvent poser problème dans le cadre scolaire ; ou plutôt la question est de savoir quelle attitude adopter. Faut-il, tel mon collègue, pratiquer ce qu'on appelle la « laïcité d'abstention » ? C'est un fait, certains enseignants ont une vision très critique des religions : la « laïcité d'abstention » est souvent un brin antireligieuse. Pourtant, la laïcité, ce n'est pas forcément la défiance envers les religions. Il faut donc se demander pourquoi la laïcité a parfois pris en France cet aspect de promotion de la rationalité qui peut dériver vers une attitude antireligieuse. Assurément, contrairement à ce qui

est parfois affirmé, la laïcité n'est pas une exception française : d'autres pays l'ont mise en place, sous d'autres formes. Néanmoins, la « voie française » (P. Cabanel) est singulière. Pour l'expliquer, le détour par l'histoire est nécessaire.

L'Ancien Régime : l'école au service de la religion

« Souvenons-nous que nous sommes en la sainte présence de Dieu ». C'est par cette phrase que, toutes les demi-heures, sont interrompus les exercices scolaires dans les établissements des Frères des écoles chrétiennes, congrégation fondée par Jean-Baptiste de la Salle, au XVII^e siècle. Dans les collèges des jésuites, les cours commencent par une prière, la messe est quotidienne, les élèves doivent se confesser, la dévotion envers Marie est encouragée. Il s'agit d'imprégner de religion tout le temps scolaire. Dans ce contexte, l'école sert d'abord à l'instruction religieuse : catéchisme, prière, éléments du culte, devoirs du chrétien. Ce n'est pas le propre des établissements congréganistes. Le *Traité des études* de Charles Rollin, en 1726, proclame que « la fin de toutes nos instructions doit être la religion ». Cela ne veut pas dire que tout l'enseignement soit religieux ; mais même les matières profanes sont attachées à la religion, et surtout les structures d'enseignement sont sous le contrôle des institutions religieuses. Dans les villages, le maître d'école enseigne certes les rudiments de la lecture, de l'écriture, du calcul ; mais il doit avant tout préparer les enfants à la communion. Comme ses revenus sont insuffisants, il est aussi sonneur de cloche, bedeau, sacristain, fossoyeur : il est vraiment l'auxiliaire du curé, qui a un droit de veto sur sa nomination. Cette situation est liée à la mission, coextensive à la société, qui est alors celle de l'Église : comme l'assistance publique, l'enseignement fait partie de ses missions.

Cependant, le conflit entre catholicisme et protestantisme a aussi contribué à faire de la religion un enjeu à l'école. Henri IV est l'initiateur du célèbre édit de Nantes, mais en 1606 il cède aux remontrances du clergé catholique en publiant un édit prescrivant que les maîtres des petites écoles devront être « approuvés » par les curés des paroisses. Après l'ordonnance d'avril 1695 qui réitère cette obligation, Louis XIV, par la Déclaration royale du 13 décembre 1698 fait obligation aux paroisses d'établir des maîtres et maîtresses, dans le but en particulier d'instruire les enfants des protestants dans la religion catholique. Une seconde déclaration, en 1725, reprend ces prescriptions, en spécifiant que, chaque mois, il devra être remis à la justice un « état exact de tous les enfants qui n'iront pas aux écoles, ou aux catéchismes et instructions »¹. Il s'agit en l'occurrence de faire des enfants des protestants de bons petits catholiques.

1. F. LEBRUN, M. VENARD, J. QUÉNIART, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. II : *de Gutenberg aux Lumières*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, p. 256 et p. 391-392.

Contesté par les parlementaires au XVIII^e siècle², détruit par la Révolution, ce système est longtemps resté un modèle pour l'Église catholique. De là les grandes luttes du XIX^e siècle.

L'Église tente de reconquérir son hégémonie (1806-1879)

En 1808, Napoléon 1^{er} instaure l'Université impériale, qui a le monopole de l'enseignement, hors les séminaires. Elle est sous le contrôle d'un grand maître, nommé par l'Empereur. Le système éducatif est donc placé sous l'influence de l'État, et non plus de l'Église, même si des membres du clergé sont présents dans les organes de gouvernement de l'Université³. La religion n'est d'ailleurs pas écartée de l'enseignement: l'article 38 du décret du 17 mars 1808 stipule au contraire que « toutes les écoles de l'Université impériale prendront pour base de leur enseignement les préceptes de la religion catholique ». Ainsi le règlement du 19 septembre 1809 sur l'enseignement dans les lycées stipule-t-il que la journée commence par les prières du matin et se termine par les prières du soir, que les repas sont précédés d'une prière et que les élèves doivent se rendre le dimanche et les jours de fête aux offices dans la chapelle du lycée, après avoir suivi les instructions assurées par l'aumônier. Le rôle de l'aumônier (lequel est rémunéré par l'État), est renforcé par son logement dans l'établissement.

Après 1815, le régime de la Restauration maintient l'Université, mais la « cléricalise », particulièrement lors de sa phase « ultra ». En 1824, c'est symboliquement un ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique qui est créé; son premier titulaire est d'ailleurs un évêque, Mgr Frayssinous. L'influence de l'Église est concrète. Les candidats aux fonctions d'enseignement doivent être munis d'un certificat de bonne conduite (ce qui comprend des observations en matière de religion) délivré par le recteur pour les candidats à l'agrégation, par le curé pour les candidats au brevet de capacité pour les fonctions d'instituteur. Le curé et l'évêque reçoivent un rôle de surveillance et d'inspection.

Après la Révolution de Juillet, le nouveau régime met un coup d'arrêt aux progrès de l'influence cléricale sur l'enseignement. Symbole: le Conseil royal de l'Instruction publique est désormais composé de sommités universitaires d'esprit libéral. La monarchie de Juillet sépare par ailleurs les portefeuilles de l'Instruction publique et des Cultes. Avec la loi Guizot (1833), le clergé reste présent dans les comités de surveillance locaux et d'arrondissement institués, mais son rôle y est amoindri.

2. La volonté des parlementaires d'avoir un rôle dans la gestion des questions scolaires est illustrée par la création de l'agrégation en 1766: cf. D. JULIA, « La naissance du corps professoral », *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre 1981, p. 71-86.

3. De 1810 à 1815, le Conseil de l'Université a comporté parmi ses membres M. de Villaret, évêque de Casal ainsi que l'abbé Roman, chanoine à Notre-Dame (Ch. JOURDAIN, *Les conseils de l'Instruction publique*, Paris, Jules Gervais Libraire-éditeur, 1879, p. 8).



François Guizot (1787-1874)
Portait par Nadar

La différence par rapport à l'Ancien Régime tient non seulement au rôle de l'administration universitaire, mais aussi à la possibilité pour les « religions reconnues » d'ouvrir des écoles spéciales. Cette possibilité est admise dès l'ordonnance du 29 février 1816. En 1833, la loi Guizot précise par ailleurs, dans son article 2, que « le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse ». Même prescription dans le secondaire : les lycéens non catholiques sont dispensés des exercices religieux prévus au lycée, mais le proviseur doit prévoir pour les internes une instruction religieuse : la circulaire du 12 novembre 1835 précise que :

« dans tous les collèges royaux, toutes les fois qu'il se trouvera des élèves appartenant à l'un des cultes reconnus par la loi, et s'il existe dans la ville une église de ce culte, vous ferez en sorte [...] qu'un des pasteurs soit appelé pour donner à ces élèves l'instruction religieuse ».

Jean Baubérot a proposé d'appeler cette situation « premier seuil de laïcisation » : prédominance de la religion catholique, mais reconnaissance des droits des autres religions⁴.

Remarquons que cette situation est encore celle de l'Alsace et de la Moselle, qui étaient allemandes au moment des lois Ferry et qui en ont par la suite refusé l'application⁵. Ces départements ont donc encore des écoles rattachées aux « cultes reconnus ». Certes, la majorité des écoles sont devenues interconfessionnelles et les établissements secondaires ne sont pas confessionnels, mais dans tous les cas, l'enseignement religieux y reste obligatoire, inscrit dans l'emploi du temps. L'enseignement religieux est donné par des personnes agréées par les ministres des différents cultes ; ce n'est pas un enseignement

4. J. BAUBÉROT, *Histoire de la laïcité française*, Paris, PUF, 2004.

5. S'appliquent dans ces départements la loi Falloux ainsi que, pour l'enseignement secondaire, les dispositions de la législation allemande (ordonnances du 20 juin 1883 du 16 novembre 1887). L'arrêt du Conseil d'État du 23 mai 1958 stipule que le statut scolaire local est également applicable aux établissements d'enseignement technique public.